

# Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X : à propos des rumeurs...

Publié le 16 juillet 2012  
1 minutes  
Maison Générale - Menzingen



Cette photographie du 9 juillet 2012, prise dans l'église du Séminaire d'Ecône, montre un des membres du Chapitre général prêtant serment sur les Evangiles d'observer le secret d'office requis par le Droit canon, selon la pratique constante de l'Eglise.

Toutes les prétendues révélations sur le contenu de la déclaration du Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X que l'on peut lire ici ou là sur Internet, n'engagent que leurs auteurs en mal de publicité.

**Le communiqué de la Maison générale du 14 juillet 2012** annonce clairement que cette déclaration sera préalablement adressée à Rome, avant d'être rendue publique. C'est l'ordre normal, et il n'y sera pas dérogé pour satisfaire le besoin d'indiscrétions soi-disant sensationnelles.

**Le bien ne fait pas de bruit.**

En revanche, le mal ne se prive pas de faire circuler des bruits infondés et des rumeurs anonymes afin de diviser, d'opposer et de semer le trouble. On le reconnaît à ses fruits.

Menzingen, le 16 juillet 2012

**Source :** FSSPX/MG - DICI n°258